

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010580 – MDE 15/081/01

Informations complémentaires sur l'AU 212/01 (MDE 15/079/01 du 24 août 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ISRAËL et

TERRITOIRES OCCUPÉS

Muna Ubayd (f), 30 ans, enseignante

Akram Ubayd (h), 42 ans, employé de banque, frère de Muna Ubayd

Londres, le 6 septembre 2001

Akram Ubayd a été relâché le 4 septembre, et sa sœur Muna Ubayd a été libérée son tour deux jours plus tard, le 6 septembre.

Muna et Akram Ubayd, deux Palestiniens citoyens d'Israël, avaient été arrêtés le 10 et le 12 août respectivement par le *Shin Bet* ou *Shabak* (Service de sécurité intérieure). Ils ont été détenus au secret au centre de détention de Petah Tiqwa.

D'après les informations recueillies par Amnesty International, Muna Ubayd a été inculpée de collaboration avec un ennemi de l'État hébreu et de relations avec un agent étranger – le *Hezbollah* (Parti de Dieu), un parti politique libanais dont l'aile militaire lutte contre les forces israéliennes. Tandis qu'elle était interrogée, elle a été insultée et menacée de mauvais traitements physiques, notamment de violences sexuelles.

Ces deux personnes sont maintenant assignées à résidence pour cinq jours. Muna Ubayd doit payer la somme de 30 000 nouveaux shekels (environ 7 800 euros) à titre de caution, et n'est pas autorisée à entrer dans les zones relevant de la juridiction de l'Autorité palestinienne ni à quitter le pays durant six mois. Akram Ubayd s'est, quant à lui, vu interdire de reprendre son travail à la banque Hapoalim pendant dix jours. En outre, une ordonnance imposant le silence pour une durée de cinq ans sur ces deux affaires a été adoptée en vue d'empêcher Akram et Muna Ubayd de parler à des journalistes ou à d'autres personnes.

Akram et Muna Ubayd ont remercié Amnesty International, en indiquant qu'ils pensaient que l'intervention de l'organisation en leur faveur avait contribué à leur libération.

**Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*